

## Gagner sa vie comme artiste des métiers d'art : plus qu'une simple question de tarif horaire

Ce document vise à montrer la nature complexe du revenu pour les artistes des métiers d'art. Bien que nous parlions ici du domaine des métiers d'art, nous reconnaissons que ce sommaire peut être valable pour les artistes de toutes les disciplines.

Les artistes des métiers d'art, qui travaillent généralement à leur compte, tirent des revenus de sources diverses. Il arrive très rarement qu'un artiste des métiers d'art n'ait qu'une seule source de revenus, puisqu'une seule source génère rarement des revenus suffisants. Les artistes œuvrent souvent, entre autres, dans plus d'une des sous-disciplines suivantes : la création, la vente, l'enseignement, le mentorat, la consultation, les causeries d'artiste, le commissariat, l'écriture et le travail auprès d'établissements artistiques. Les artistes cumulent donc leurs revenus d'un mélange de tarifs, de recettes de ventes et de salaires pour des emplois à temps partiel, pour enseigner à l'université ou travailler dans une galerie, par exemple.

Le tableau suivant détaille diverses sources de revenus qui nourrissent une seule carrière en métiers d'art.

Genre de revenu		Description	Échéance du paiement
Vente au détail *	Consignation	Les artistes reçoivent un pourcentage de la valeur de leurs œuvres au détail, qui se vendent dans les boutiques et galeries. Ce pourcentage représente généralement un ratio de 40-60 à 50-50 partagé avec l'établissement hôte. Les œuvres ne sont payées que si elles se vendent.	30 - 60 jours après la vente
	Gros	Les artistes reçoivent un paiement complet pour leurs pièces, qui sont ensuite vendues à un prix supérieur dans une boutique ou une galerie.	Un pourcentage au moment de la commande et le reste à la livraison
	Festivals/marchés	Les artistes vendent leurs œuvres directement au public lors d'activités spéciales du genre événement comme les festivals d'été, les salons des Fêtes ou les boutiques éphémères.	Immédiatement à l'achat des œuvres
	Ventes en ligne	Les artistes peuvent vendre leurs œuvres directement au public dans leur propre boutique en ligne (sur leur site Web personnel, par l'entremise de services comme Etsy ou Shopify ou même sur les médias sociaux) ou par consignation et/ou vente en gros auprès d'une boutique ou galerie qui vend les œuvres en ligne pour eux.	Immédiatement pour les ventes directes au consommateur, autrement, voir les stipulations pour la vente en gros

	Commandes	Les artistes reçoivent des commandes pour créer des œuvres sur mesure, des petites pièces comme des bijoux aux installations architecturales de grande échelle comme les vitraux ou les portails forgés. La création des œuvres sur mesure comprend plusieurs étapes, du concept à la production.	Selon l'échelle et la complexité, le projet peut comprendre une mise de fonds pour payer les matériaux et le travail. Le paiement final est reçu lorsque le travail est terminé.
<i>*Important : Les recettes de ventes n'équivalent pas au revenu. Le revenu est déterminé une fois que les coûts afférents aux ventes, comme les paiements pour commission, le matériel, le travail et les dépenses fixes, sont soustraits du revenu brut.</i>			
<b>Tarifs d'artistes</b>	Tarifs d'exposition	Souvent arrimés aux tarifs CARFAC, les tarifs que reçoivent les artistes sont des sommes fixes pour la présentation de leurs œuvres en galerie et dans les espaces publics ou pour leur travail de commissaire. Ce revenu n'est pas lié aux ventes, il représente un tarif pour la présentation.	Varie : paiement complet fourni lors de l'événement, de 30 à 60 jours après ou par étapes au cours d'un programme
	Tarifs de reproduction	Souvent arrimés aux tarifs CARFAC, les tarifs que reçoivent les artistes sont des sommes fixes pour la reproduction de leurs œuvres, que ce soit sur papier ou en ligne, dans des catalogues ou des publicités, etc.	Varie : paiement complet fourni lors de l'événement, de 30 à 60 jours après ou par étapes au cours d'un programme
	Tarifs pour les services	Souvent arrimés aux tarifs CARFAC, les tarifs que reçoivent les artistes sont des sommes fixes pour participer à des discussions d'experts, fournir leur expertise comme juré ou consultant, publier leurs écrits ou préparer et installer des œuvres sur place, etc.	Varie : paiement complet fourni lors de l'événement, de 30 à 60 jours après ou par étapes au cours d'un programme
<b>Enseignement</b>	Cours offerts et gérés par l'artiste	Les artistes conçoivent, animent, offrent ou gèrent souvent des cours pour amateurs ou professionnels, des formations à court et à long terme comme les cours d'une fin de semaine ou les cours du soir hebdomadaires. Le contenu et le matériel de ces cours varient énormément selon le curriculum. Les artistes fournissent souvent le lieu, l'équipement d'atelier et les outils, les matériaux et l'instruction.	Frais de cours et de matériaux perçus au moment de l'inscription
	Instruction/démonstration comme invité	On demande souvent aux artistes de concevoir, d'animer et d'offrir des cours au nom d'organismes artistiques comme les galeries, les guildes, les coopératives et les conseils. Il s'agit souvent d'instruction pratique à l'entrée libre et gratuite offerte au public, de cours avec inscription requise et participants payants ou de démonstrations pratiques du savoir-faire de l'artiste où ce dernier interagit avec le public, sans toutefois lui offrir un cours pratique.	Varie : paiement complet fourni lors de l'événement, de 30 à 60 jours après ou par étapes au cours d'un programme
	Enseignant dans un	Les artistes offrent une vaste gamme de cours à l'université, au collège, au	Varie : salaire typique ou tarif

	établissement	CÉGEP et dans les écoles privées partout au Canada. Ils peuvent être notamment chargés de cours ou professeurs à temps plein ou partiel dans des programmes d'art, conférenciers, animateurs de cours du style atelier/démonstration ou enseignants dans un programme de formation générale.	horaire comme membre du personnel d'un établissement; tarif unique payé dès le cours offert ou de 30 à 60 jours après la fin du cours
<b>Travail supplémentaire</b>	Lié aux arts	Les artistes prennent souvent des postes à temps partiel, des postes temporaires ou des contrats dans des galeries, des écoles ou d'autres établissements. Ça peut être des postes à temps partiel comme membre du personnel (comme guide bénévole dans une galerie d'art ou enseignant de programme artistique pour enfants, par exemple).	Généralement payé par salaire ou tarif horaire comme membre du personnel de l'établissement
	Non lié aux arts	Ces postes peuvent comprendre tout emploi à temps partiel ou plein, tout contrat ou source de revenus unique dans n'importe quel secteur.	Généralement payé par salaire ou tarif horaire comme membre du personnel de l'établissement ou à forfait

### Étude de cas :

À titre d'exemple, nous présentons une étude de cas particulière : un membre de la Canadian Crafts Federation/Fédération canadienne des métiers d'art (CCF/FCMA) et du Saskatchewan Craft Council (SCC), David Freeman, propriétaire et gestionnaire de Timeless Instruments.

David est luthier – artiste qui fabrique ou répare des instruments à cordes comme les : violoncelles, violons, guitares, mandolines, dulcimers et banjos. Il gagne sa vie en :

- Gérant un cours de fabrication de guitare, une formation professionnelle privée et accréditée (avec des résidences pour les étudiants), offerte quatre fois par année sur sept semaines;
- Vendant des fournitures et du matériel de luthier, ainsi que des instruments dans sa boutique en ligne et sa boutique physique;
- Construisant et réparant des guitares et autres instruments à cordes;
- Acceptant des commandes;
- Participant à des marchés, des festivals et des conférences; et en
- Obtenant des tarifs d'artiste pour ses ateliers et conférences partout dans le monde.
- David est aussi joaillier et musicien; il tire aussi des revenus de ces pratiques artistiques connexes.

### Recommandations :

Comme ce document en fait état, les revenus des artistes des métiers d'art ne sont pas faciles à catégoriser. Ils ne cadrent pas dans les

structures typiques d'emplois avec un tarif horaire ou un salaire routinier. Pour faire en sorte que les nouvelles exemptions ou les nouveaux programmes évitent de disqualifier involontairement les artistes des métiers d'art — soit par des politiques directes ou par l'impression que laisse la formulation des critères d'admissibilité — nous encourageons le gouvernement à :

1. Accorder des exemptions pour la vente d'art ou tout profit de la vente d'art.
2. Établir un plafond, comme 2 000 \$, de revenu additionnel jusqu'auquel l'artiste peut demeurer admissible à la Prestation canadienne d'urgence.
3. Clarifier le moment où le revenu doit être comptabilisé : est-ce le mois où le travail a été effectué (qui s'arrime avec la comptabilité d'exercice) ou le mois où le paiement a été reçu? (Il importe énormément de clarifier ce point pour les artistes des métiers d'art.)
4. Envisager de mettre sur pied un programme de revenu de base. Il pourrait être adapté aux artistes (les activités des années précédentes ou de l'année actuelle pourraient servir d'indicateurs d'admissibilité) ou étendu pour soutenir un revenu de base plus large pour tous les Canadiens. Une crise à long terme requiert des solutions à long terme.

Ce document a été préparé dans un partenariat entre la Canadian Crafts Federation/Fédération canadienne des métiers d'art et le Saskatchewan Craft Council au nom des conseils des métiers d'art provinciaux et territoriaux suivants : la Yukon Arts Society, le Craft Council of British Columbia, l'Alberta Craft Council, le Saskatchewan Craft Council, le Manitoba Craft Council, le Conseil des métiers d'art du Québec, Métiers d'art NB, le Prince Edward Island Crafts Council, Craft Nova Scotia et le Craft Council of Newfoundland & Labrador. Le contenu a été préparé par : la directrice de la CCF/FCMA, Maegan Black, et la directrice générale du SCC, Carmen Milenkovic. Publié le 9 avril 2020.